



Carnet d'entretien

Par **pf78**, le **01/04/2021** à **09:12**

Bonjour,

Le syndic, malgré une mise en demeure, ne fournit pas un carnet d'entretien complet et à jour de la copropriété, et le Conseil syndical refuse de l'y obliger. Comment l'obtenir ou faire condamner le syndic ?

Merci.

Par **wolfram2**, le **01/04/2021** à **09:42**

Bonjour

En vous référant aux dispositions légales ou réglementaires du statut. Y compris celles relatives à l'information du candidat acheteur.

Essayez de contacter l'Assoc Dptmentale d'Info sur le logement ou autre assoc de copropriétaire pour qu'ils fassent un courrier incitatif en ce sens à votre syndic.

Effectivement, je ne peux que déplorer la négligence, voire la méconnaissance de trop nombreux conseillers syndicaux qui auraient besoin de prendre connaissance non seulement des dispositions relatives au carnet d'entretien, mais en fait de toutes les dispositions relatives à l'entretien des immeubles.

Il est aussi hautement souhaitable que les conseillers syndicaux, soucieux de leurs propres intérêts contribuent activement au renseignement du carnet d'entretien en proposant au syndic les mentions à inscrire au fur et à mesure de l'exécution des opérations d'entretien, maintenance, travaux, signatures de contrats.

Cordialement. wolfram

Par **youris**, le **01/04/2021** à **10:25**

bonjour,

voir ces 2 liens sur ce sujet:

<https://www.matera.eu/articles/copropriete/carnet-entretien>

http://leparticulier.lefigaro.fr/jcms/c_44790/carnet-d-entretien-un-bon-outil-mal-utilise

est-ce que votre mise en demeure a été faite par LRAR ?

si votre mise en demeure est sans effet, comme copropriétaire, vous devrez saisir le tribunal pour que votre syndic respecte la loi.

c'est votre assemblée générale qui choisit son syndic et les membres du conseil syndical.

salutations